

## CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

### **Aliénor d'Aquitaine : Reine des lettres occitanes**

Entre  
Archives départementales de la Dordogne  
9 rue Littré  
24000 Périgueux  
représenté par la Directrice

et \_\_\_\_\_

représenté par \_\_\_\_\_

Il a été convenu :

#### **Art.1. Objet – contenu**

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

---

#### **Une exposition : Aliénor d'Aquitaine, reine des lettres occitanes**

Composée de :

- 9 panneaux autoportés (80 x 200 cm) contenus dans 2 sacs de transport.

Détail :

- 1 – panneau générique
- 2a – Aliénor duchesse d'Aquitaine et reine de France - chronologie
- 2b – Aliénor duquessa d'Aquitània e reina d'Anglatèrra - cronologia
- 3 – Le mécénat des Plantagenêt
- 4 – Bernart de Ventadorn
- 5 – Jaufres Rudels de Blaia
- 6 – Aliénor en sa cour
- 7 – La cour d'Aliénor, au centre du monde médiéval
- 8 – La naissance du roman courtois

#### **Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt**

L'exposition est prêtée pour être présentée à \_\_\_\_\_

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus.

### **Art. 3. Transport**

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

L'installation doit nécessairement être faite avec des gants propres. Toute détérioration entraînera le remplacement de l'élément détérioré, selon le coût estimé (voir l'article 4).

### **Art. 4. Valeur et conditions du prêt**

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) sur la base d'un montant global et maximal de :

9 panneaux à 90 TTC l'un, soit un total de **810 euro**.

**L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard lors de l'enlèvement.**

### **Art. 5. Conditions de restitution**

Un constat et vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition puis à sa restitution. Les dommages seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

### **Art. 6. Mentions obligatoires**

La mention des **Archives départementales de la Dordogne** devra apparaître clairement dans l'exposition, ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le \_\_\_\_\_

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur